



# Hygiène et salubrité

## Le Nouveau Regard

**SIRET** :88953464000012  
**Numéro DA** :11930761993  
**QUALIOPI**

## Public visé :

Tout public

## Pré requis :

Obligatoire pour pratiquer les tatouages, dermopigmentation, piercing  
Avoir effectué(e) ou être inscrit(e) au stage Hygiène et salubrité décret du 5 MARS 2024

## Durée :

3 jours soit 21 heures  
présentiel ou distanciel  
De 9h00 à 12h00 et de 13h à 17h

## Modalités et délais d'accès :

Par téléphone, mail ou site internet.  
Via la fiche de pré-inscription  
Délais selon l'agenda des sessions ou à convenir ensemble.  
délais d'accès: 15 Jours ouvrés

## Moyens techniques :

Paper board, ordinateur, vidéoprojecteur

## Votre Formatrice :

**Sylvie Lemazurier** cadre de santé et spécialiste de l'hygiène hospitalière

## Tarif :

390€ - Net de TVA  
99€ - en distanciel

## Accessibilité :

Personnes en situation d'handicap, merci de nous consulter.

## Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation vous serez capable de :

**Unité 1** : Rappel des réglementations et des normes relatives au tatouage et au perçage corporel, aux produits de tatouage et aux bijoux de perçage corporel, de la vigilance relative aux produits de tatouage et des recommandations existantes dans le champ du tatouage et du perçage corporel.

**Unité 2** : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau et des muqueuses et notamment la cicatrisation.

**Unité 3** : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'[article R. 1311-4 du code de la santé publique](#).

**Unité 4** : Contre-indications et interdiction, pour la réalisation d'un acte dans la pratique professionnelle et généralités relatives aux risques allergiques et infectieux, y compris les agents infectieux responsables des complications liées aux actes de tatouage et de perçage corporel.

**Unité 5** : Stérilisation, désinfection du matériel, des instruments et des dispositifs utilisés et enregistrement des processus et la traçabilité des dispositifs utilisés dans ces techniques.

**Unité 6** : Règles de protection du travailleur, y compris les règles de gestion des accidents d'exposition au sang et les obligations et recommandations vaccinales.

**Unité 7** : Achat et gestion du matériel (choix du conditionnement pour une meilleure gestion des stocks, conservation des preuves d'achat), utilisation du matériel (conservation, traçabilité) et élimination des déchets.

**Unité 8** : Exigences relatives aux différents espaces de travail et au mobilier (nettoyage et désinfection).

**Unité 9** : Procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage corporel.

## Contenu de formation théorique :

**Connaitre les différents types d'infections**

**Connaitre le fonctionnement de la peau**

**Connaitre la réglementation en vigueur**

**Mettre en œuvre une séance**

## Contenu de formation pratique :

**Mettre en pratique sur modèle**

- Installation du poste de travail
- lavage des mains
- préparation de la cliente
- traitement des déchets

## Méthodes Mobilisées :

documentation remise au stagiaire, aide-mémoire, support de cours, 60% théorique – 40% pratique

## Méthode d'évaluation :

**Avant** : test de positionnement.

**Sanction tout au long** : QCM à chaque fin de module et questionnaire de satisfaction en fin de formation. Bilan de fin de formation adressé au stagiaire.

Une évaluation formalisée (écrite) est établie pour attester du niveau de connaissances acquis individuellement en fin de formation, ainsi qu'une épreuve pratique devant un jury composé de 3 personnes.

**Suivi de l'exécution** : signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

**Contact** : Dutillieux Emilie – Tel. 0663769988  
emilie@lenouveauregard.com

REF- HS version 2 03/2024

**Financement** : cette formation peut faire l'objet d'une demande de prise en charge